

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**  
(Tarn-Et-Garonne)

**ARRETE PORTANT MISE EN PLACE DE PANNEAUX « CEDEZ LE PASSAGE »  
RUE LOUIS ARAGON  
N°2017\_ARR\_0379**

**Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,**

VU les articles L 411-1, R 411-1 à R 411-8 et R415-7 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

**CONSIDÉRANT** que par mesure de sécurité publique, il convient de compléter la réglementation de la circulation sur la rue Louis Aragon,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** A compter de la publication du présent arrêté, deux panneaux « Cédez le passage » de type AB3a et deux panneaux de type M9c, seront mis en place, rue Louis Aragon, aux deux intersections avec la rue Jean Rostand, qui sera donc prioritaire.

**ARTICLE 2 :** La signalisation appropriée permettant de porter ces prescriptions à la connaissance de usagers, sera mise en place par les Services techniques Municipaux.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR  
LE MAIRE compte tenu de

la certification le

29.05.2017



*[Handwritten signature in blue ink]*

Castelsarrasin, le 24 mai 2017.

Le Maire,



J-Ph. BESIERS.

*[Handwritten signature in blue ink]*